

**L'eau en milieu urbain en Algérie: Quelles perspectives pour une gestion durable?****Asmahane Kouadri****Faculté des Sciences Economiques et de Gestion****Université Badji Mokhtar - Annaba****Résumé**

*L'eau est une ressource naturelle indispensable à la survie de l'homme. Cependant, sa disponibilité pose un problème. C'est pourquoi, il est devenu primordial d'adopter de nouvelles approches visant à assurer une gestion durable de l'eau en particulier celle en milieu urbain. De plus, vu ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques, l'Algérie a choisi de recourir au partenariat avec le secteur privé afin de parvenir à une gestion durable des services d'eau potable dans ses plus grandes villes.*

**Mots-clés:** Eau urbaine, gestion durable, partenariat, ville.

**Urban Water in Algeria: What Prospects for Sustainable Management?****Abstract**

*Water is a natural resource vital to human survival. However, its availability is a problem. So, it has become essential to adopt new approaches to ensure sustainable management of the water, especially in urban areas. And considering the environmental, social and economic characteristics of Algeria, Algeria chose to use the partnership with the private sector to achieve sustainable management of water services in its largest cities.*

**Keywords:** Urban water, sustainable management, partnership, city.

**المياه في الأوساط الحضرية في الجزائر: ما هي الآفاق لأجل تسيير مستدام؟**

**ملخص**

*بالرغم من أن الماء مورد طبيعي أساسي لبقاء الإنسان، إلا أن توافره يعد مشكلة في حد ذاته. لهذا، فقد أصبح من الضروري إتباع نهج جديد لضمان التسيير المستدام للمياه خاصة في المناطق الحضرية. ونظرا لظروف الجزائر البيئية، الاجتماعية والاقتصادية، فقد اختارت سلوك نهج الشراكة مع القطاع الخاص لتحقيق إدارة مستدامة لمصالح التزويد بمياه الشرب الحضرية في أكبر مدنها.*

**الكلمات المفتاحية:** ماء، تسيير مستدام، قطاع خاص، شراكة، مدينة.

## Introduction:

Aujourd'hui, beaucoup de personnes sont privés d'accès régulier à une eau salubre, notamment dans les zones urbaines. L'accroissement démographique ne fait qu'augmenter les risques de pénurie d'eau potable et aggraver ainsi les impacts sociaux, environnementaux et économiques. Cette réalité, a constitué et constitue toujours le centre des préoccupations des organisations mondiales, principalement celui des Nations Unies.

Ainsi, les Nations Unies se sont engagées à diminuer de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau salubre durable et régulière d'ici la fin de 2015. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs politiques ont été mises au point, notamment celle du partenariat public privé (PPP). Le PPP représente une alternative pour une gestion durable de l'approvisionnement en eau dans les milieux urbains.

L'Algérie, au vu de sa grande superficie, de l'irrégularité de ses précipitations et de la densité de sa population urbaine affronte de sérieux problèmes concernant l'approvisionnement en eau potable dans ses milieux urbains. Les efforts fournis jusqu'ici pour améliorer cette situation restent insuffisants. Elle a opté pour un partenariat public-privé dans le cadre d'une meilleure gestion de son eau urbaine au sein de quatre de ses grandes villes. Cette politique choisie comme solution pour alimenter les populations urbaines en eau salubre, durable et régulière, pose l'interrogation suivante:

***"Le partenariat entre les secteurs public et privé dans le domaine de la gestion de l'eau potable en milieu urbain peut-il améliorer les performances des secteurs responsables de l'approvisionnement, ainsi que le niveau des services fournis aux citoyens? "***

Cette problématique nous oblige à répondre aux questionnements suivants:

- Qu'est-ce que la gestion durable de l'eau?
- Quelles sont les principales causes des problèmes liés à l'eau?
- Le PPP est-il un choix permettant un meilleur accès qualitatif et quantitatif à l'eau potable urbaine?
- Que peut-on dire sur l'approvisionnement en eau urbaine en Algérie?

Cette étude a pour objectif de nous éclairer sur le rôle du PPP afin d'assurer un meilleur approvisionnement en eau potable dans les milieux urbains, notamment en Algérie.

### Objectifs de l'étude:

- Cerner les différents concepts liés à la gestion durable de l'eau.
- Déterminer l'état de l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines en Algérie.
- Analyser l'expérience du PPP dans la gestion de l'eau urbaine.

**Méthodologie de la recherche:** cette étude est basée, d'une part, sur l'approche descriptive nous permettant un meilleur constat de l'état de l'approvisionnement en eau, et d'une autre part, sur l'approche analytique afin d'analyser au mieux les différentes données associées à l'objet de notre étude.

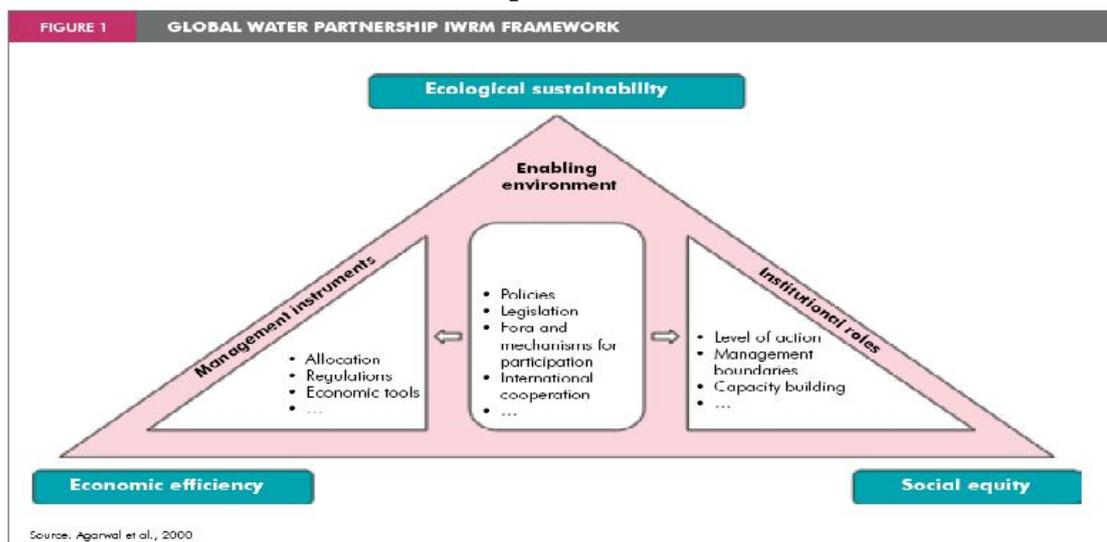
### 1- La gestion durable de l'eau:

**a- La gestion intégrée des ressources en eau:** La gestion des ressources en eau a fait de grands progrès, grâce notamment, à une meilleure compréhension des processus naturels relatifs au cycle de l'eau, à une amélioration de la collecte et l'analyse des données et aux progrès réalisés dans le secteur de la construction. Ces développements ont forcé de nombreux gouvernements à changer leurs politiques liées au développement des ressources en eau, et basées essentiellement sur la croissance économique, par d'autres politiques permettant de réaliser des égalités sociales, économiques et environnementales tout en respectant la dimension de la durabilité (figure 1).

Ainsi, la Banque Mondiale a adopté l'approche d'une gestion des ressources en eau permettant d'atteindre l'équilibre entre l'efficacité économique, la justice sociale et la durabilité environnementale (figure 1). Néanmoins, et en se basant sur une analyse réalisée par l'Organisation de la Coopération et du Développement Economiques sur le secteur de l'eau dans les pays développés, la BM a reconnu que la pratique de la gestion intégrée des ressources en eau est entravée par de nombreuses difficultés<sup>(1)</sup>:

- Une intégration insuffisante des questions environnementales dans les politiques sectorielles.
- Les normes non-exhaustives en ce qui concerne la qualité de l'eau.
- L'absence de progrès dans l'amélioration de l'efficacité de l'eau.
- La gestion laxiste de la demande en eau, et des subventions persistantes dans le secteur agricole.
- Une tarification inadéquate de l'eau.

**Figure 1: La gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre du Partenariat mondial pour l'eau**



Source: Hamed Assaf, Arab Environment Water, Integrated Water Resources Management, AFED, 2010, p 96.

**b- Exigences de la durabilité de l'eau dans les zones urbaines:** Un ensemble de critères est nécessaire pour la durabilité du secteur de l'eau en milieu urbain, notamment:

- La performance technique: nécessité d'un système efficace et efficient.
- La confiance dans les systèmes: la flexibilité et la capacité d'adaptation.
- Développement durable: l'équilibre entre flexibilité et endurance.
- Protection de l'environnement: prévention de la pollution d'une part et l'utilisation durable de la ressource «eau» d'autre part.
- Viabilité de la relation "coût - efficacité": les familles ont besoin de services à des prix raisonnables, l'organisation a besoin d'un système efficace en terme de coût et la société exige un système stable mais flexible.
- Employés: la nécessité de la diversité humaine.
- Données sur la population: l'évaluation de la situation actuelle et les besoins futurs en eau exigent différents indicateurs démographiques.
- Les dimensions sociales: les réseaux en zones urbaines devraient être pratiques et sûrs pour ceux qui utilisent et exploitent le système.
- Sensibiliser et promouvoir un comportement durable<sup>(2)</sup>.

**2- Les principales causes de la problématique de l'eau:**

**a- L'offre:** Au vue de l'offre, la crise de l'eau, est causée principalement par deux facteurs:

**Le premier:** est le taux de renouvellement des ressources en eau qui est souvent en deçà du retrait de ces mêmes ressources, ce qui rend leur utilisation irrégulière.

**Le deuxième:** une nouvelle offre d'eau nécessite des fonds importants que les pays concernés ne sont pas en mesure de supporter, en particulier les pays en développement, limitant ainsi leur capacité à mettre en œuvre ces projets.

**b- La demande:** Les raisons de l'augmentation croissante de la demande sur l'eau sont dues principalement à:

- La forte croissance démographique, en particulier celle enregistrée dans les zones urbaines;
- L'accroissement des secteurs de l'industrie et des services;
- La pollution des sources d'eau douce sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif impose une recherche continue de nouvelles ressources ce qui engendre de nouveaux financements;
- La mauvaise gestion des ressources en eau et son utilisation abusive par tous les secteurs;
- Les pertes considérables de l'eau urbaine causées par la détérioration des systèmes d'approvisionnement<sup>(3)</sup>;

**c- L'efficacité économique de l'utilisation de l'eau:**

Le principe économique, basé sur l'égalité des coûts marginaux d'un bien à la valeur de leur utilité marginale, est le fondement essentiel de l'évaluation économique de l'efficacité d'utilisation de l'eau.

Cependant, cet argument n'est admissible que si ce bien est différent de "eau". Car l'utilité de l'eau diffère selon ses usages, mais aussi pour des facteurs socio-économiques spécifiques aux différentes situations possibles.

Ainsi, il nous est difficile de déterminer la valeur réelle de l'eau, alors qu'on ne dispose pas d'outils d'économie appliquée nécessaires pour une analyse concluante.

Cependant, l'approvisionnement en eau, sa production et son transfert nécessitent beaucoup d'énergie, et des investissements importants impliquant ainsi des coûts conséquents. En conséquence, les gouvernements imposent aux bénéficiaires certaines taxes leur permettant de recouvrer une partie de ces coûts selon des conditions économiques et sociales propres à chaque pays.

Les taxes prélevées sur la consommation d'eau sont beaucoup plus faibles que les coûts réels. En général, on peut dire que toutes les taxes imposées à la consommation de l'eau à des fins domestiques ou d'irrigation n'excèdent pas 30 à 40% des coûts réels<sup>(4)</sup>.

L'application des instruments économiques dans la gestion des ressources en eau doit être considérée comme un outil pour pouvoir économiser une plus grande quantité des ressources disponibles, mais aussi pour maximiser son utilisation au mieux et assurer la durabilité de cette ressource protégeant ainsi le droit des générations futures.

De ce fait, plusieurs pays, particulièrement les sous-développés, font face à de multiples difficultés pour gérer au mieux leur services d'approvisionnement en eau. Ces difficultés sont liées, principalement, à l'incapacité du secteur public à approvisionner les citoyens en eau saine et durable à défaut de moyens financiers et humains. Ces difficultés ont nécessité l'adoption de nouvelles pratiques de gestion afin d'améliorer le niveau des services fournis. Ces pratiques se concentrent principalement sur les questions relatives à la tarification des services d'eau potable, d'assainissement et leur adaptation aux aspects socio-économiques d'une part, et aux coûts des services fournis (y compris la production, la distribution et la maintenance) d'autre part. Leurs objectifs c'est accroître l'efficacité administrative et technique du personnel, l'efficacité énergétique, réduire le gaspillage, améliorer la rentabilité et augmenter le niveau des services pour les zones éloignées à faible revenu<sup>(5)</sup>.

Par conséquent, il était incontournable pour un grand nombre de pays d'opter pour le partenariat avec le secteur privé, pour la mise en œuvre d'un processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

**3- Le Partenariat Public-Privé dans le domaine de l'eau:**

Le PPP vise à réduire le rôle de l'intervention de l'Etat dans la gestion des services publics notamment celui de l'eau potable et de l'assainissement et d'améliorer les services fournis aux bénéficiaires tout en respectant à la fois la rentabilité et l'efficacité. Les raisons expliquant le recours au PPP dans la gestion de l'eau potable urbaine sont multiples et différentes:

- La demande accrue sur l'eau avec une urbanisation intense et rapide.

- Le besoin urgent de développer les services d'eau potable fournis aux usagers afin de répondre aux exigences mondiales concernant l'application des OMD.
- La recherche de nouvelles options de financement des services publics liés à l'eau potable.
- La réduction des pressions subies par l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau potable urbaine.

#### **a- Les différents types du PPP<sup>(6)</sup>:**

**Contrat de service:** Il s'agit d'un contrat accordé à un partenaire privé pour effectuer des activités spécifiques: la réparation des branchements,... La durée de ce genre de contrat est généralement courte de 6 mois à 2 ans. Cependant, l'organisation des tâches est allouée aux services publics. Ce genre de contrat est inefficace dans le cas d'une mauvaise gestion publique ou de frais non remboursés.

**Contrat de gestion:** On peut dire qu'il s'agit d'une forme plus générale du contrat de service. Aussi, les autorités publiques sont dans l'obligation de choisir un partenaire privé et lui céder, en partie ou en totalité, la gérance d'une exploitation. Des montants forfaitaires seront attribués à l'opérateur privé en contre partie des tâches exécutées. Le versement de ces montants peut être conditionné par la réalisation des objectifs de performance préalablement définis. Cependant, ce genre de contrat est déconseillé si l'Etat souhaite faire de nouveaux investissements.

**Contrats d'affermage:** Ce type de contrat, dont la durée est généralement entre dix et quinze ans, permet à l'autorité publique de confier l'exploitation et la maintenance à un partenaire privé en contre parti d'un bail. Ce dernier, autorise l'opérateur privé de percevoir tous les revenus découlant de l'exploitation. Ainsi, pour que le contrat soit rentable pour le partenaire privé, il doit faire preuve d'efficacité dans sa gestion de l'exploitation tout en respectant les conditions du contrat préalablement définis.

Cependant, la responsabilité du financement et de la planification des projets revient en priorité à l'autorité publique. C'est pourquoi, ce type de contrat est sollicité pour une amélioration de l'efficacité opérationnelle mais aussi lorsqu'un besoin ou des perspectives de nouveaux investissements sont limités.

**Contrat BOT:** ce type de contrat BOT (Build-Operate-Transfer, construction, exploitation et transfert) ou le contrat BOOT (Build-Own-Operate-Transfer, construction, propriété, exploitation et transfert), permet au partenaire privé de concevoir, construire et d'exploiter des installations tout en fournissant des prestations aux entreprises de service public. Contrairement aux contrats d'affermage, les contrats de type BOT font supporter une part plus importante du risque commercial de certains projets aux entreprises privées plutôt qu'à l'Etat. De ce fait, il est essentiel pour le partenaire privé que la durée du contrat soit suffisante afin de lui permettre d'obtenir des rendements raisonnables. A la fin de la durée du contrat l'autorité publique pourrait reprendre la gestion du projet ou la déléguer à nouveau à ce même partenaire privé ou à un autre sous de nouvelles formes de contrat.

**Contrats de concession:** Il s'agit souvent d'un bien public attribué à un partenaire privé pour exploitation, maintenance et investissement. Ce contrat est habituellement d'une durée significative allant jusqu'à dépasser les vingt-cinq ans et ceci afin de lui permettre de recouvrer les coûts d'investissements. Le contrat de concession est généralement accordé au bénéficiaire privé qui propose l'exploitation des services et la réalisation des investissements en formulant la tarification la plus basse.

**Contrat de vente:** Il s'agit là, de la vente d'actifs appartenant à des services publics au profit d'un opérateur privé, c'est souvent une privatisation.

#### **b- Les différents acteurs du PPP:**

Le PPP implique la participation de trois acteurs ayant un pouvoir distinct et des objectifs différents:

**L'Etat (l'entreprise publique):** sa mission fondamentale est de concevoir et d'assurer la prestation des services publics à la communauté sur les plans quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, au lieu de produire et distribuer les services publics nécessaires au développement

économique et social de la société, la tâche principale de l'Etat est de réaliser les objectifs suivants et de choisir la façon d'organiser les activités résultantes:

- L'efficacité (production au plus bas coût possible, l'innovation et l'amélioration des services).
- La justice (assurer une répartition raisonnable, socialement, des coûts et des bénéfices).
- La responsabilité (assumer la responsabilité publique devant les citoyens).
- Le développement économique (créer les conditions qui favorisent le développement économique de la société, dans le long terme).

**L'entreprise privée:** vise à produire de la valeur pour ses actionnaires. Elle peut le faire en développant une efficacité distincte l'incitant à rester efficace et concurrentielle. Pour cela, elle doit proposer des contrats stimulants, concurrentiels et organisationnels afin de produire efficacement. L'entreprise, à l'aide du partenariat, peut continuer à entreprendre d'autres projets, notamment à l'étranger, et de stimuler ainsi la croissance économique.

**Le citoyen consommateur:** il joue un double rôle: politique et économique. En tant que citoyen, il élit les dirigeants et leur délègue le pouvoir pour gérer ses intérêts. Le citoyen assure la légitimité de tout partenariat proposé. Par conséquent, la perte de légitimité du projet de partenariat (qui peut résulter de l'absence de transparence, ou parce que les citoyens ont des opinions négatives sur le rôle des autorités publiques ou institutions privées, et ainsi de suite...) réduit considérablement les chances de succès.

En tant que facteur économique, la satisfaction du citoyen est le but ultime de tout partenariat et en tant qu'utilisateur payant des charges ou des impôts, il contribue directement ou indirectement au financement du partenariat. Donc, le citoyen est le seul bénéficiaire des biens et services produits par le partenariat<sup>(7)</sup>.

#### **c- Objectifs des différents acteurs:**

**Rentabiliser les investissements:** l'entreprise privée doit trouver un rendement juste et équitable. Ce gain doit être proportionnel aux risques commerciaux auxquels est exposée l'entreprise. Les partenariats, varient en fonction des responsabilités de chaque client y compris toutes les questions relatives aux résultats financiers, les investissements, les immobilisations corporelles, ainsi que le degré d'autonomie accordé à l'entreprise privée.

**Améliorer la qualité des services pour le citoyen:** grâce à la participation du secteur privé, l'Etat peut améliorer l'efficacité de la prestation des services publics, ainsi que la qualité.

Le citoyen consommateur doit noter l'amélioration des services ou de l'atténuation fiscale induite par le partenariat. Dans de nombreux cas, il résulte du partenariat l'augmentation de la facture des usagers, pour les mêmes services. Cependant, si les citoyens profitent de la gratuité des services d'eau potable cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont gratuits. L'Etat prend en charge la majeure partie des coûts de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement et le citoyen n'en paie qu'une petite partie<sup>(8)</sup>.

Le PPP représente une opportunité fructueuse, lorsque le gouvernement peut, en vertu de mesures strictes et transparentes, garantir l'aide des partenaires privés (compétents et distinctifs) pour réaliser des rendements efficaces et efficients. Ces derniers vont se répercuter, à leur tour, sur les citoyens-usagers sous forme de nouveaux services qui sont soit améliorés ou fournis à meilleur prix.

Cependant, le PPP ne garantit pas, toujours, des résultats satisfaisants. Certains partenariats se sont soldés par des échecs. Néanmoins, ils restent une alternative à prendre en considération pour l'atteinte des OMD relatifs au secteur de l'eau potable.

#### **d- Les motifs du partenariat entre les secteurs public et privé:**

Le partenariat est le résultat de situations et de problèmes qu'endurent les institutions, notamment dans un monde basé, essentiellement, sur de grands pôles économiques et commerciaux. Le partenariat est, désormais, devenu crucial pour les entreprises, et ce pour de multiples raisons:

- L'émergence et la croissance du phénomène de «Mondialisation».
- Le coût et la complexité croissante de la technologie.

- Une baisse relative dans les chances de la fusion, de l'achat et de la liquidation.
- Les PPP permettent de partager les risques entre les secteurs public et privé.
- Les PPP permettent au secteur public d'accélérer la construction d'infrastructures essentielles.
- Avec la croissance des PPP, le rôle de l'État en matière de prestations de services, a complètement changé: du rôle facilitateur ou régulateur à celui de prestataire direct.

En plus de ce qui précède, il y a d'autres motifs conduisant à recourir à cette option stratégique: le premier c'est de faire face aux défis, aux risques et aux crises. Le deuxième, c'est de garantir les besoins en compétences, ressources et expertises nécessaires pour accéder à de nouveaux marchés. Le troisième, c'est de parvenir à de nouveaux financements aux coûts limités. Enfin on peut dire que le partenariat offre l'opportunité pour multiples entreprises d'acquérir une renommée mondiale, et ce d'une manière progressive et planifiée<sup>(9)</sup>.

#### **e- Quelle relation entre le PPP et la gestion durable de l'eau urbaine?**

Le débat sur le thème du partenariat entre le secteur public et privé pour la gestion des services d'eau est complexe, vu que l'eau est considérée comme un bien essentiel à la vie humaine mais aussi pour l'ensemble des êtres vivants. En conséquence, l'approvisionnement en eau potable, saine et en quantité suffisante, est une question de morale. Cet approvisionnement quantitatif et qualitatif est une opportunité, encouragée par les institutions financières et commerciales internationales dont la Banque mondiale, pour promouvoir les PPP dans les pays en développement.

Il faut noter, comme même, que cette ressource nommée «Or Bleu» est devenue la richesse pour laquelle il y aura beaucoup de conflits dans le futur.

C'est pourquoi, de nombreux pays en développement, incapables de gérer d'une façon durable leur eau dans leurs zones urbaines, se voient obligés de confier cette tâche à des opérateurs privés.

Le PPP est une démarche positive pour une gestion durable de l'eau. Il permet de fournir les technologies les plus développées en matière de gestion, ainsi que l'expertise appropriée à la remise à niveau de l'ensemble du personnel opérant au sein des services d'approvisionnement en eau. Plus encore, il permet de se procurer les financements nécessaires aux investissements entrepris par le PPP, d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens, et il peut même avoir un impact positif sur la politique environnementale du pays en question. Au final, le PPP est une alternative pour les pays en développement pour préserver l'eau urbaine sur les plans qualitatif et quantitatif et assurer, de la sorte la durabilité de cette ressource pour les générations futures.

Cependant, il faut signaler qu'un PPP peut rapporter beaucoup aux partenaires privés, notamment dans le cas d'une privatisation. L'industrie de l'eau peut réaliser 40% des bénéfices réalisés par les institutions pétrolières. C'est pourquoi, des multinationales spécialisées dans la gestion de l'eau s'arrachent les marchés, et s'engagent à offrir le meilleur de leur savoir faire<sup>(10)</sup>.

#### **f- Les expériences du PPP dans la gestion de l'eau:**

##### **L'Angleterre:**

Après l'adoption du «Water Act» en 1989, les services d'eau potable et d'assainissement ont été confiés à un opérateur privé. Depuis, une dizaine d'entreprise assurent la gestion des ces services, alors qu'une vingtaine d'autres assurent la distribution. La remise au niveau européen de l'infrastructure anglaise a coûté 40 milliards de dollars US. Pour le contrôle deux organismes publics s'affichent: le Drinking Water Inspector (DWI), qui assure la conformité de l'eau potable aux normes gouvernementales et l'Office of Water Services (OFWAT) pour la mise en place d'un compte rendu sur chacune des entreprises opérantes. L'OFWAT assure la réglementation des prix tout en réduisant toute forme de discrimination entre les usagers. Il veille, également, à ce que les opérateurs privés soient aussi efficace que possible.

La plupart des analystes sont d'accord sur la compétence et la crédibilité de OFWAT et de DWI. Ils représentent un modèle institutionnel déterminé à améliorer les services

d'approvisionnement en eau potable. Un objectif qui a été déclaré atteint par l'ensemble des observateurs, malgré les coûts engendrés par cet engagement<sup>(11)</sup>.

#### **Les Etats Unies:**

Une dizaine d'années auparavant, l'approvisionnement en eau potable aux Etats unies était assuré par des institutions publiques. Actuellement, *United Water Services*, *American Water Works*, et *OMI* et *Vivendi* sont devenus les principaux fournisseurs de services d'eau. Les villes de Seattle et Buffalo, par exemple, ont attribué la gestion de leurs usines d'eau potable à des opérateurs privés tout en restant propriétaires des équipements. Les contrats de ces PPP sont d'une durée de cinq ans pour Buffalo et de vingt-cinq ans pour Seattle. Les partenaires privés se sont engagés à réduire le coût des opérations au minimum de 20%, mais aussi d'améliorer les normes qualitatives de l'eau. Le maintien de ces engagements a été possible grâce à l'expérience des firmes spécialisées, ce qui a permis d'optimiser l'utilisation des ressources et d'appliquer de meilleures pratiques associées à la gestion de l'eau. Au final, l'opérateur privé a prouvé, par ses compétences, sa possibilité d'améliorer la gestion des services d'eau<sup>(12)</sup>.

#### **Le Chili:**

Entre 1988 et 1989, un changement radical est survenu dans le secteur de l'eau, notamment sur le plan juridique. Suite aux événements survenus après l'année 1998, la gestion des services d'eau potable et d'assainissement a été attribuée au secteur privé. En septembre 1999, les pouvoirs publics ont privatisé la principale entreprise de l'eau «EMOS» pour devenir «Aguas An dinas Santiago». Le gouvernement a cédé la responsabilité d'exploitation, d'entretien des actifs et de financement des investissements à «Aguas An dinas Santiago» dans le cadre d'un contrat de concession pour une durée de trente ans. Cet opérateur a pu approvisionner près de six millions d'habitants dans la ville de Santiago (capitale de Chili) et ce sous la supervision de la société AGBAR des eaux de Barcelone et qui détient 51% de son actif.

Parmi les réalisations de l'administration AGBAR: la mise en place d'un centre de contrôle des opérations, l'intégration de la technologie, l'amélioration des services (en qualité et en quantité) fournis à la clientèle et l'accroissement de la valeur de l'entreprise. Cependant, sa plus grande réalisation fut l'augmentation du taux de couverture des besoins en eau dans la ville de Santiago de 3% à 70% et cela en seulement trois ans. Cette réussite est due essentiellement à la stabilité et le cadre réglementaire complet du secteur de l'eau, mais aussi au savoir faire et à l'expérience de l'entreprise «AGBAR»<sup>(13)</sup>.

#### **La Bolivie:**

Les problèmes liés à l'eau ont vu le jour au début de l'an 2000, lorsque le FMI a refusé de renouveler le prêt d'un montant de 25 milliards de dollars US à la Bolivie à condition qu'elle accepte la privatisation de la gestion de l'eau. Suit à quoi, l'Etat a accepté l'accord de concession pour la gestion de ses services d'approvisionnement en eau dans la ville de «Cochabamba» qui abrite près d'un demi-million d'habitants. Cependant, l'augmentation des prix de l'eau a poussé l'ensemble des citoyens dans les rues contre cette hausse des prix. Cette situation alarmante a poussé l'opérateur privé à jeter l'éponge et à sortir de la ville bien que le contrat soit encore en vigueur. Un litige est né entre le partenaire privé qui a exigé des compensations des profits perdus conformément au contrat et l'Etat<sup>(14)</sup>.

#### **L'Argentine:**

En 2001, un accord de concession pour la l'approvisionnement en eau sur une durée de 30 ans s'est effondré, et ce en même temps que l'économie du pays, sachant que l'Argentine est l'un des pays favorable au PPP.

#### **4- Situation de l'eau urbaine en Algérie et sa durabilité:**

Le problème de l'eau est l'un des plus grands défis auquel est exposé l'Algérie dans sa croissance économique et le bien-être de sa population. Il constitue un problème majeur, en particulier dans les villes. La croissance excessive de la population, et le rythme élevé du développement économique a accru la pression sur les ressources en eau disponibles et la

situation est devenue alarmante. Le problème de l'eau est plus aigu en Algérie en raison de ses caractéristiques climatiques.

Afin de remédier à cette situation, l'Algérie s'est lancée dans un vaste programme ayant pour principal objectif la multiplication et la diversification des ressources en eau, ainsi que la réduction du déficit d'approvisionnement de la population en eau potable et l'amélioration des services proposés dans ce secteur, notamment dans les zones urbaines.

#### a- Les ressources en eau en Algérie:

Le potentiel des ressources naturelles en eau en Algérie est estimé à 19 milliards de mètres cubes par an<sup>(15)</sup>. L'Algérie a déployé des efforts considérables pour améliorer l'approvisionnement de ses citoyens urbains en eau potable d'une part et répondre aux besoins en eau nécessaires au développement d'autre part, notamment si cette population urbaine est appelée à augmenter de 80% aux horizons de l'an 2025<sup>(16)</sup>. Les ressources potentiellement mobilisables en Algérie sont estimées à 18 milliards de m<sup>3</sup>, dont 10 milliards de ressources superficielles, 2,5 milliards de m<sup>3</sup> de ressources souterraines dans le Nord et 5,5 milliards de m<sup>3</sup> (superficielles et souterraines) dans le Sud<sup>(17)</sup>, tandis que les ressources en eau non conventionnelles sont issues, particulièrement, du dessalement ou de l'assainissement. C'est pourquoi, l'Algérie est en possession d'un parc de 140 stations d'épuration des eaux usées permettant de récupérer environ 800 millions de mètres cubes par jour d'eaux usées<sup>(18)</sup>.

Il convient de noter, les efforts considérables déployés par l'Algérie en matière de mobilisation des ressources en eau, notamment l'eau potable et sa distribution, depuis les années 2000. Actuellement, l'Algérie bénéficie de 70 barrages en exploitation, 14 en cours de réalisation afin d'atteindre une capacité globale de 8,4 milliards de mètres cubes. Et bien que l'expérience algérienne en matière de dessalement de l'eau de mer remonte aux années soixante<sup>(19)</sup>, elle n'en possède, actuellement, en service que 9 stations de dessalement d'eau de mer et 4 autres en cours de réalisation pour atteindre une capacité globale de 2,3 millions de mètres cubes par jour<sup>(20)</sup>. Le tableau qui suit précise l'ensemble des investissements programmés sur une période de 15 années:

**Tableau 1: Planning d'investissement- 2006 – 2025**

Type d'investissement (millionsUS\$)	Hydraulique agricole	Alimentation en eau potable	Assainissement et épuration	Mobilisation des ressources en eau	Total
Court terme	1 530	7 470	1 770	15 920	26 690 <sup>(*)</sup>
Moyen terme	960	1 940	940	2 850	5 844
Long terme	-	330	1 470	530	2 330
Total	2 490	9 740	4 180	19 300	35 710

(\*) y compris l'enveloppe déjà mobilisée – 22.5 milliards US\$

Source: PNUD, Problématique du secteur de l'eau et impacts liés au climat en Algérie, New York, 07 mars 2009, p12.

Ce tableau démontre l'intérêt qu'apporte l'Algérie au service d'approvisionnement en eau potable. La part de ce service est de 27 % de l'ensemble des investissements devançant ainsi le secteur d'hydraulique agricole et celui de l'assainissement et de l'épuration.

#### b- Les politiques d'eau en Algérie:

L'Algérie a mis au point, depuis l'indépendance, plusieurs politiques en la matière. De ce fait, la gestion des ressources en eau a été attribuée à différentes institutions, et ce à travers les programmes de développement dans le secteur de l'eau. Par conséquent, les institutions organisationnelles et législatives ont subi de multiples modifications jusqu'à l'année 1996, où l'Etat a effectué un changement radical dans sa politique par la mise en place des cinq principes contenus dans la Loi de l'eau (loi n° 83-17 du 22 Rabi Thani 1403, correspondant

au 16 Juillet 1983 portant code des eaux modifiée et complétée par l'ordonnance n° 96-13 du 28 Moharram 1417 correspondant au 15 Juin 1996):

**L'unité de la ressource:** l'eau est un bien collectif national, propriété de l'ensemble de la collectivité nationale.

**La concertation:** la question de l'eau doit être objectivement traitée par la participation de tous les acteurs concernés (collectivités locales, usagers, etc...) dans la prise de décision.

**Le principe de l'économie:** il est nécessaire de mettre en place des cadres institutionnels et organisationnels nouveaux appropriés pour un traitement meilleur des problèmes du secteur de l'eau.

**Le principe de l'universalité:** l'eau est un élément naturel d'un caractère universel, et constitue le centre des préoccupations de tous les acteurs.

**Le principe de l'écologie:** ce principe se repose sur la nécessité de défendre l'intégralité de l'écosystème d'une part et la protection de la santé publique et la mise en valeur des ressources humaines d'une autre part.

En ce qui concerne les structures institutionnelles et organisationnelles du secteur de l'eau, ils font partie des compétences du ministère des ressources en eau et ce depuis le 24 décembre 1999. Ainsi, les fonctions assurées par ce ministère se résument à la surveillance de la mise en œuvre des politiques nationales. Il devra aussi, veiller au bon fonctionnement des infrastructures et à une gestion efficace des services d'eau tout en respectant les exigences concurrentielles de l'économie du marché. Ces tâches s'unissent pour l'application d'un objectif principal se résumant à la protection, sauvegarde et l'utilisation durable d'une ressource rare et précieuse qu'est «l'eau».

### **c- La performance du secteur de l'eau en Algérie:**

L'Algérie est confrontée à de grands problèmes dans ce secteur:

#### **Des ressources limitées et des services incompetents:**

Ils en résultent les problèmes suivants:

- La réduction de la part d'eau potable par habitant.
- Les fréquentes interruptions en raison de la détérioration des réseaux de distribution.
- La mauvaise gestion des services d'approvisionnement, ajoutons à cela la croissance significative de la population notamment celle des zones urbaines.

Ces facteurs ont contribué à augmenter l'écart entre les ressources renouvelables en eau et celles déjà épuisées. En conséquence, l'Algérie est classée parmi les pays les plus pauvres en ce qui concerne ses capacités en eau. La Banque mondiale a défini le ratio d'eau nécessaire à un habitant soit 1000 m<sup>3</sup>/an, une quantité que l'Algérie ne peut garantir, plus encore, celle-ci pourrait diminuer comparativement à celle existante, si les conditions climatiques, structurelles et démographiques persistent et demeurent sans solution<sup>(21)</sup>.

#### **La sécheresse:**

L'Algérie est exposée depuis plus de vingt ans à de grandes sécheresses sur l'ensemble de son territoire, particulièrement l'ouest du pays. Le manque de précipitations ne fait que réduire les quantités d'eau stockées au niveau des barrages, et puiser ainsi dans les réserves d'eau souterraines.

#### **Le manque de purification des eaux usées:**

Les dispositifs de purifications sont largement insuffisants, et il en résulte des eaux usées non traitées rejetées directement dans la mer ou la nature. Plus alarmant encore, une infrastructure en mauvais état d'où les possibilités de contamination de l'eau potable.

#### **Une tarification inadéquate de l'eau:**

Les tarifs de l'eau pour les diverses utilisations (ménages, industrie, agriculture,...) sont considérés, sur le plan économique, comme insuffisants et n'encouragent en aucun cas l'utilisation rationnelle de l'eau. Les usagers ne contribuent que de 20% au coût réel de l'eau, et les tarifs sont restés minimes et inchangés jusqu'à 1985. Depuis, une hausse des prix a été appliquée progressivement, mais aux yeux des analystes, les tarifs restent toujours insuffisants.

**Efficacité insuffisante du personnel:**

Les plus grands obstacles dont souffre la gestion de l'eau en Algérie sont principalement: l'absence de personnes qualifiées et compétentes dans le domaine de la gestion de l'eau, les recherches scientifiques insuffisantes, et le manque de formation du personnel aux nouvelles technologies.

**Utilisation inefficace de l'eau:**

Malgré les problèmes de pénurie d'eau en Algérie, les statistiques publiées par le ministère des ressources en eau montrent que 40% des eaux extraites des nappes constituent des fuites au niveau des réseaux de distribution, et ce à cause de la détérioration significative des infrastructures de distribution de cette eau. Egalement, ces pertes sont dues aux raccordements illégaux et au manque de conscience des citoyens dans leurs utilisations de l'eau. Les fuites ne causent pas seulement des pertes de quantités significatives d'eau, mais aussi des sommes d'argent colossales attribuées à la collecte de l'eau, à sa purification, et à sa distribution.

**Le problème de la gouvernance:**

les décideurs dans ce secteur se préoccupent, généralement, des équipements au détriment de la gestion. Ceci affecte considérablement le niveau des performances du secteur, l'éloignant ainsi des normes exigées pour le rendre durable.

L'Algérie a hérité en partie d'infrastructures de la période coloniale, l'obligeant ainsi à effectuer d'énormes travaux de réhabilitation afin d'exécuter au mieux ses fonctions. Cependant, de telles rénovations sont onéreuses et la plupart d'entre elles sont supportées par l'Etat. Les usagers ne supportent qu'une fraction de ces coûts.

Cette réalité constitue le problème réel du secteur de l'eau. Le manque des ressources financières affectent les services qui fournissent l'eau potable sur le plan qualitatif et quantitatif, surtout que la demande d'eau potable dans les zones urbaines s'est accrue pour différentes raisons:

- Croissance démographique urbaine significative.
- Concentration des activités industrielles autour des villes, tourisme...

Afin de répondre à cette demande croissante sur l'eau potable, les autorités algériennes étaient obligées d'utiliser les ressources disponibles aux environs des zones urbaines. Celles-ci sont proches des zones rurales, caractérisées par leurs activités agricoles rendant ainsi l'approvisionnement en eau potable possible mais au prix d'énormes efforts. Dans certains cas, les ressources d'eau allouées à l'agriculture sont détournées vers les villes afin de répondre à la demande relative et croissante des citoyens.

Et bien que le taux d'approvisionnement en eau potable se situe aux alentours de 92 %, selon la Banque mondiale, le secteur se heurte toujours aux problèmes liés à une gestion inefficace.

**d- L'application de la GIRE dans les zones urbaines en Algérie:**

L'adoption de ce concept nécessite un changement radical dans les méthodes actuellement utilisées dans le développement des ressources d'eau disponibles, sa distribution et l'évaluation et la gestion de la demande sur l'eau selon un concept économique nouveau. Ce dernier, détermine les mécanismes permettant de récupérer les coûts de la disponibilité de l'eau. Plusieurs obstacles entravent l'application de ce concept en Algérie:

**La croissance démographique urbaine:**

C'est l'un des principaux obstacles, car il oblige les décideurs à trouver des solutions réelles et rapides à des problèmes s'aggravant de jour en jour.

**Les politiques de l'eau:**

La croissance rapide au cours des trois dernières décennies du siècle dernier a contribué, en l'absence de politiques de l'eau adéquates, à un développement sectoriel ne tenant pas compte de l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins de développement (notamment dans le secteur agricole).

**Situation institutionnelle inadéquate:**

L'organisation institutionnelle dans le secteur de l'eau ne répond pas aux besoins relatifs à ce secteur. Elle est, aussi, caractérisée par le manque de coordination entre ses différents acteurs.

La législation relative à la protection de l'environnement est rarement appliquée sur le terrain, rendant ainsi les ressources d'eau plus vulnérables.

**Le manque de sensibilisation générale:**

La société algérienne n'arrive pas, encore, à bien assimiler l'importance de la ressource «eau» et la nécessité de la préserver. Et cela se reflète non seulement sur les usagers de l'eau mais aussi sur les institutions, particulièrement lorsqu'il s'agit de prendre des décisions ou de gérer ces ressources en préservant les dimensions économiques et environnementales.

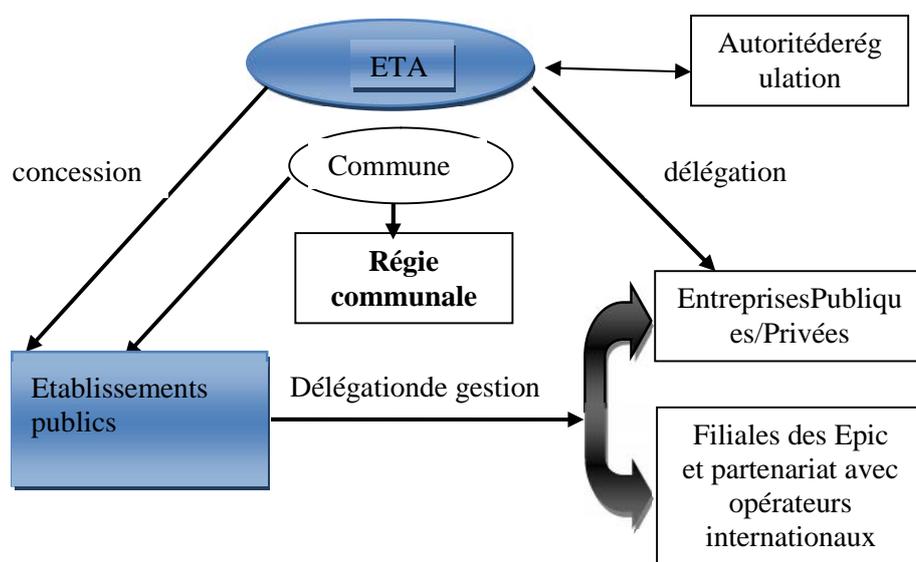
En conséquence, il est devenu indispensable d'effectuer un changement dans les politiques actuelles afin de pouvoir appliquer les principes de la gestion intégrée de l'eau potable urbaine. Ainsi, l'Algérie s'est trouvée dans l'obligation de rechercher de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes lui permettant de mettre en œuvre ces principes tout en respectant ses caractéristiques sociales, économiques, politiques et environnementales.

Néanmoins, l'application de ces principes est un processus ininterrompu, un mécanisme de travail continu et une dynamique permanente pour la satisfaction des besoins croissants des usagers en eau potable. C'est pourquoi, l'Algérie a choisi l'alternative du partenariat avec le secteur privé pour répondre aux nouvelles exigences de ce secteur dans les zones urbaines. Ce choix va-t-il permettre à l'Algérie d'assurer cette gestion selon les normes de la GIRE?.

**5- Le PPP pour une gestion durable de l'eau en milieu urbain en Algérie:**

Au cours des dernières années, le ministère des ressources en eau a commencé à aborder les problèmes liés au secteur de l'eau potable à travers la réforme et le renforcement de ses services publics. Il s'est intéressé, principalement, à l'amélioration de la gestion, aux moyens utilisés et au personnel tout en respectant la notion de durabilité. La figure suivante nous donne une idée générale sur le nouveau cadre institutionnel de gestion des services de l'eau:

**Figure 2:Le nouveau cadre institutionnel de gestion des services de l'eau (base : loi du 4 août 2005 relative à l'eau)**



Source: Ministère des Ressources d'Eau : [www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz)

On peut remarquer, d'après ce schéma, l'intégration du partenariat au sein de ce nouveau cadre de gestion pour l'obtention de meilleurs résultats.

En 2005, le ministère a sollicité l'assistance technique de la Banque mondiale pour la mise en œuvre de partenariats entre les secteurs public et privé, et l'amélioration des services d'eau

et d'assainissement dans trois grandes villes: Oran, Annaba et Constantine. L'objectif principal de ce partenariat est d'assurer, dès que possible, un meilleur service d'approvisionnement (en qualité et en quantité) en eau potable dans ces trois villes.

Pour réduire le déficit en eau, le ministère des ressources en eau a entamé la réalisation de plusieurs grands projets, y compris ceux relatifs au dessalement de l'eau de mer et à la construction de barrages. Mais le plus grand défi demeure une meilleure gestion des infrastructures et des ressources humaines. L'évaluation primaire de la situation de l'eau potable dans chaque ville a permis de constater les difficultés rencontrées par ces villes, notamment:

- L'approvisionnement de la ville d'Oran en eau potable dépend, essentiellement, des précipitations. Or, la sécheresse fréquente rend l'approvisionnement erratique. D'autre part, l'assainissement est en dessous des attentes des usagers et c'est du, particulièrement, à une mauvaise gestion des ressources humaines.
- Une grande partie de la ville d'Annaba est située dans des zones inondables. Cette situation nécessite, chaque hiver, d'énormes efforts pour éviter le pire d'autant que les infrastructures des égouts sont défectueuses.
- Ces deux villes, sont caractérisées par une population dense et particulièrement dans les saisons touristiques. Cette réalité, affectée par le manque de stations d'épuration adéquates, provoque une pollution des zones côtières.
- La ville de Constantine n'est pas à l'abri des problèmes relatifs aux services d'eau potable et d'assainissement. Son relief distingué, accroît les difficultés rencontrées lors de la gestion de ces services.

Ainsi, de multiples réunions se sont tenues avec l'équipe de la Banque mondiale afin d'examiner les différents types de partenariats avec le secteur privé. Les modèles retenus répondaient dans leur ensemble aux exigences du ministère des ressources en eau d'une part, et aux conditions et besoins locaux d'autre part.

Les types de partenariats choisis ont été déterminés selon un cadre juridique et institutionnel permettant d'identifier les rôles des différents acteurs et de clarifier les responsabilités au sein des nouvelles structures. En parallèle, le ministère des ressources en eau a déployé d'énormes efforts pour assurer la disponibilité des ressources financières et des ressources en eau nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats. En conséquence, la mise en place de contrats de gestion, est devenue possible. Ces contrats devaient assurer la réalisation des performances attendues. Ainsi, les principaux critères de choix entre les différents contrats étaient: le taux de couverture réalisé, le taux de réduction des pertes au niveau des infrastructures et le niveau de performance quant à la gestion commerciale des services, sans oublier l'échange et le transfert des technologies à travers la construction de centres de formation relatifs aux métiers de l'eau<sup>(22)</sup>.

L'équipe de la Banque mondiale a dressé une liste des entreprises répondant aux critères sélectionnées afin de choisir les plus appropriées d'entre elles. Neuf propositions ont été maintenues par l'Algérienne des eaux (ADE) et l'Office Nationale d'Assainissement (ONA). L'offre fut lancée en Juin 2006 et en Septembre 2006 pour que les villes d'Oran et de Constantine aient trois offres chacune et la ville d'Annaba, six offres.

L'assistance fournie par la Banque mondiale à l'ADE et à l'ONA, était nécessaire pour assurer la crédibilité des documents d'appel d'offres et pour rassurer les partenaires potentiels du secteur privé, afin de recevoir les meilleures offres aux prix les plus bas. L'expérience de la Banque mondiale dans le domaine des services d'eau et d'assainissement a permis aux équipes de l'ADE et de l'ONA l'accès aux meilleures pratiques internationales. Ainsi, à la fin du partenariat entre les deux secteurs, le client sera en mesure d'évaluer les résultats obtenus et d'orienter les décisions pour le maintien ou le refus de ces partenariats.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que les eaux de la ville d'Alger sont gérées par le groupe français "Suez" depuis 2005. Dans la ville d'Oran, la gestion de ses services d'eau potable et d'assainissement a été décernée à l'entreprise «Agbar». En 2007<sup>(23)</sup>, les villes

d'Annaba et d'El Taref ont bénéficié d'un contrat avec une société allemande «Gelsenwasser» pour gérer ses services d'eau. En 2008, la gestion de l'eau à Constantine a été attribuée à la société «Eaux de Marseille». La valeur de l'enveloppe financière de chaque contrat, dans les trois villes, était d'environ 50 millions d'euros pour une période de cinq années et demi. Ces entreprises avaient pour tâches principales l'amélioration de la distribution de l'eau potable et sa disponibilité dans les ménages 24h/24h.

Depuis 2006, l'ADE n'est plus responsable, de façon directe, de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement des villes: Alger, Annaba, Oran et Constantine. Cette tâche fait partie, essentiellement, des préoccupations des partenaires privés auxquels s'est associée l'ADE. Suite à cela, de nouvelles méthodes ont été adoptées pour la gestion de ce service. Il en découla une réduction des fuites et des pertes commerciales et un rendement attendu de l'ordre de 70% en 2025 et 75% en 2030. Ce rendement peut être amélioré dans le cas d'une gestion de la demande plus effective pour passer à 80% en 2025 et 85% en 2030.

La population totale en 2010 est estimée à 35,5 millions d'habitants pour atteindre 45 millions d'habitants en l'an 2030. Les zones urbaines s'approprièrent, à elles seules, 30,5 millions d'habitants en 2010 et pouvant aller jusqu'à 40 millions en 2030. Sachant que ces zones sont les plus grandes consommatrices d'eau potable, la situation concernant l'eau potable peut être résumée ainsi:

- La demande en eau potable actuelle est estimée à 2 400 hm<sup>3</sup>/an.
- Si le niveau actuel de la demande est maintenu, elle peut atteindre en l'an 2030 environ 3 200 hm<sup>3</sup>/an.
- Gérer la demande permettra d'économiser des ressources en eau potable d'environ 700 hm<sup>3</sup>/an en 2030. Ceci représente 22% de la demande tendancielle<sup>(24)</sup>.

Il convient de noter aussi, qu'après les modifications survenues dans le secteur de l'eau, les tarifs ont également subi des changements. En 2009, l'utilisateur commença à payer, en moyenne, 64 DA/m<sup>3</sup> (comprenant les redevances d'assainissement et les redevances pour l'économie et la protection de l'eau). Or, le coût de production estimé en 2005 était de l'ordre de 90 DA/m<sup>3</sup>, alors qu'actuellement il se situe entre 125 à 150 DA/m<sup>3</sup> (compte tenu du dessalement d'eau de mer). Malgré les améliorations survenues dans le service d'approvisionnement en eau potable, elles restent insuffisantes sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif. Par contre, le service clientèle a réalisé de meilleures performances dues essentiellement à la mise en place de compteurs permettant une gestion plus efficace. Cependant, il convient de signaler que le partenariat public-privé pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la ville d'Annaba a échoué. Le partenaire allemand "Gelsen-Wasser" n'a pas atteint les objectifs fixés contractuellement, et le contrat de partenariat fut ainsi résilié en Avril 2011.

En 2014, M. Hocine Necib, Ministre des Ressources en Eau, a déclaré qu'il est devenu nécessaire d'adopter une nouvelle approche: «Nous avons décidé, avec l'accord du gouvernement, d'aller vers une nouvelle formule de gestion de l'eau où l'intervention des opérateurs étrangers devra s'opérer selon une nouvelle formule du contrat d'assistance technique». Selon le ministre: «les entreprises qui seront reconduites à la fin de leur contrat de gestion déléguée seront retenues comme des partenaires techniques qui vont assister les filiales de distribution algériennes dans des domaines bien précis», a-t-il expliqué<sup>(25)</sup>.

### **Conclusion:**

Le partenariat contribue au transfert des technologies en provenance des pays étrangers. Il réduit les coûts et les risques qui résultent de l'investissement commun entre les secteurs public et privé. Néanmoins, ces avantages dépendent des capacités économiques des institutions pour profiter de l'opportunité du partenariat. Cependant, le partenariat est loin d'être la solution idéale à tous les problèmes et peut même avoir des effets négatifs.

Grace à l'analyse des expériences de différents pays, lors de notre étude, on peut considérer certains engagements comme nécessaires à la réussite d'un PPP:

- La mise en place des politiques de développement à long terme, fondées sur les expériences internationales réussies.
- Veiller à choisir les projets les plus appropriés et les plus bénéfiques au pays concerné.
- La prise en considération des recommandations des institutions et des organismes internationaux, des experts en la matière et les chercheurs dans le domaine du PPP.

En effet, les études menées sur les services d'eau fournis aux usagers ont démontré que l'avenir de ce secteur est basé, principalement, sur le partenariat dans la gestion et le financement. Toutefois, cela ne signifie nullement que l'Etat doit abandonner ses responsabilités, mais plutôt de donner l'opportunité au secteur privé d'accomplir la tâche d'approvisionnement en eau tout en le contrôlant.

Ces dernières années, l'Algérie a changé sa politique en optant pour des partenariats avec des opérateurs privé afin de gérer au mieux ses services d'approvisionnement en eau potable dans quatre grandes villes. Cette expérience était bénéfique dans son ensemble, vu l'amélioration des services fournis sur les plans quantitatif et qualitatif. De ce fait, le cadre général du PPP était favorable au partenaire privé pour transmettre son savoir faire et ses compétences pour une gestion plus appropriées des services d'eau potable, vu que le financement des projets est effectué dans sa globalité par l'Etat et par conséquent moins de risque à supporter.

Toutefois, cette étude nous a permis de déterminer les recommandations suivantes pour un PPP réussi:

- La mise en place d'un cadre juridique opérationnel qui favorise le PPP et le rendant plus efficace.
- Le rôle de chaque partenaire doit être bien définie afin d'éviter toute embrouille.
- L'analyse et l'évaluation des différentes expériences des PPP dans le domaine de l'eau permettra d'avoir une vision plus concrète sur le PPP.
- Il est déconseillé d'entreprendre des PPP si les conditions du pays concerné ne le favorise pas.
- L'intégration des collectivités locales dans la prise de décision concernant un PPP est favorable pour la réussite du partenariat.
- Choisir le partenaire privé approprié aux conditions du pays concerné par le PPP est très indispensable pour réussir un partenariat.
- La décentralisation de la prise de décision est parfois exigée pour une gestion plus efficace des services d'eau.

Enfin, cette étude nous a démontré les efforts considérables de l'Algérie dans le domaine de l'eau potable en zones urbaines, malgré qu'elles soient insuffisantes en termes de gouvernance. Le manque de suivi rigoureux de l'entretien des infrastructures conduit à leur dégradation et à des pertes considérables d'eau. Par ailleurs, le mauvais traitement des eaux usées impliquant des fuites fréquentes sont sources de soucis pour la santé des citoyens et de coûts importants. Le PPP a permis d'atténuer quelques impacts négatifs d'une mauvaise gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Il a permis aussi d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'état des infrastructures du service. Toutefois, cette amélioration reste relative, car elle varie d'une ville à une autre. C'est pourquoi l'Etat doit évaluer périodiquement le processus de partenariat afin d'éviter, les impacts socio-économico-environnementaux causés par le non-respect du principe de durabilité dans le processus de la gestion de l'eau urbaine.

### **Références:**

- 1-Hamed Assaf, Arab Environment Water, Integrated Water Resources Management, Chapter 9, AFED, Beirut, Lebanon, 2010, p 94.
- 2-Margareta Lundin, Assensment of the Environmental Sustainability Of Urban Water Systems, Chalmers University of Technology, Sweden, 1999, p 25-28.

- 3- إيمان عطية ناصف، هشام محمد عمارة، اقتصاديات موارد البيئة، المكتب الجامعي الحديث، الإسكندرية، 2007، ص 181-186.
- 4- عبد الله الدروي، اقتصاديات المياه، المركز العربي لدراسات المناطق الجافة والأراضي القاحلة، جامعة الدول العربية، مصر، 2008، ص 6-7.
- 5-Banque mondiale, Obtenir le Meilleur Parti des Ressources Rares, Rapport de la BM sur le développement Région de la MENA, Washington, 2007, p 2- 4.
- 6-وليد شواقفة، الشراكة بين القطاعين العام والخاص في الدول النامية، المنظمة العالمية للتنمية الإدارية، جامعة الدول العربية، مصر، 2011، ص 205 – 207.
- 7-Benoit A.Aubert, Michel Patry, Les Partenariats Public-Privé :une option à découvrir, centre interuniversitaire de recherche en analyses des organisations (CIRANO), Montréal, Canada, Mars 2004, p7-18.
- 8-Philippe Marin, Partenariats public-privé pour les services d'eau urbains, Banque Mondiale, Washington, 2009, p 2-6.
- 9- أحمد مخلوف، محمد زرقون، سليمان بلعور، إدارة الآثار المالية لإستراتيجية الشراكة، المنظمة العالمية للتنمية الإدارية، جامعة الدول العربية، مصر، 2011، ص 221.
- 10-بعلوج بولعيد، هل نخوخص المياه، اقتصاديات الخوصصة والدور الجديد للدول، جامعة فرحات عباس، سطيف، الجزائر، 2006، ص 60-61.
- 11-Benoit A. Aubert, Michel Patry, Les Partenariats Public-Privé: une option à découvrir, centre interuniversitaire de recherche en analyses des organisations (CIRANO), Montréal, Canada, Mars 2004, p 39,40.
- 12-Benoit A. Aubert, Michel Patry, Les Partenariats Public-Privé: une option à découvrir, centre interuniversitaire de recherche en analyses des organisations (CIRANO), Montréal, Canada, Maes 2004, p 40-41.
- 13- سنوسي بن عومر، فعالية الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر، رسالة دكتوراه، جامعة ابي بكر بلقايد، تلمسان، 2014، ص 132.
- 14- بعلوج بولعيد، هل نخوخص المياه، اقتصاديات الخوصصة والدور الجديد للدول، جامعة فرحات عباس، سطيف، الجزائر، 2006، ص 63.
- 15-PNUD, Problématique du secteur de l'eau et impacts liés au climat en Algérie, New York, 2009, p 4.
- 16-Achour Cheurfi, Dictionnaire Encyclopédique de l'Algérie, Impression ANEP, Rouiba, 2007, p 453-454.
- 17- Ministère des Ressources d'Eau: [www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz).
- 18-Ministère des Ressources d'Eau: [www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz).
- 19-B.Remini, La problématique de l'eau en Algérie du nord, Larhyss Journal, n°08, Université de Biskra, 2010, p 42.
- 20- Ministère des Ressources d'Eau: [www.mre.gov.dz](http://www.mre.gov.dz).
- 21-بوعزة عبد القادر، واقع إستراتيجية تسيير الموارد المائية في الجزائر، مداخلة في ملتقى دولي: الماء ورهانات المستقبل، جامعة أدرار، أيام 19-21 نوفمبر 2006، ص 5.
- 22-Wahida Bahri, Annaba et el Taref, Gelsenwasser s'occupe de l'eau, l'Expression, 23 Décembre 2007, <http://www.lexpressiondz.com>.
- 23-Salim Farouk, La préservation de l'eau: l'enjeu du futur, El-Djazaïr, n°61, Algérie, 2013, p87.
- 24-Mohamed Benblidia, L'efficacité d'utilisation de l'eau et approche économique, Centre d'Activités Régionales PNUE/PAM, France, 2011, p 17.
- 25-Abdellah Bourim, Ressources en eau: La gestion déléguée c'est fini, Home page, 2014, <http://www.reporters.dz/ressources-en-eau-la-gestion-deleguee-cest-fini/8835>, p1.